

## **Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste**

Le président: Chers collègues, ce 27 janvier 2011, cela fait très exactement 66 ans que le camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz a été libéré. À partir du 5 mai 1940, date de l'ouverture du camp, quelque 1 300 000 prisonniers du régime nazi y seront envoyés, dont seulement 200 000 survivront.

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 27 janvier est, depuis 2006, la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

Garder vive la mémoire de ces millions de victimes constitue le seul moyen dont nous disposons pour les honorer. Faisons en sorte de ne jamais oublier ces hommes, ces femmes et ces enfants innocents, des Juifs mais aussi des membres d'autres minorités ethniques et des prisonniers politiques.

Conserver le souvenir des victimes de l'Holocauste nous amène aussi à faire preuve de la vigilance nécessaire pour nous garder de toute forme d'intolérance et de haine fondée sur des critères ethniques, religieux ou politiques. Et cette vigilance est indispensable, même dans la société démocratique dans laquelle nous avons le bonheur de vivre.

Didier Reynders, ministre: Le gouvernement souhaite se joindre à l'hommage que vous venez de rendre aux victimes de la Shoah en espérant que ce drame ne puisse jamais se reproduire.

Le président: Je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

La Chambre observe une minute de silence.